

Publié dans la Feuille fédérale le 28.12.2021

Référendum contre **la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)**. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la **modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)** soit soumise au vote du peuple

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relative- ment à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal:		Commune politique:		Canton:		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1.						
2.						
3.						

Expiration du délai référendaire : **7 avril 2022**

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.	
Le / la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.	
Le / la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)	
Lieu	Date
Signature manuscrite	Fonction officielle
Sceau	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire :

Référendum AVS 21, Case postale 528, 9430 St. Margrethen

Plier ici, coller et glisser sans enveloppe dans la boîte aux lettres.

RÉFÉRENDUM



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare
50391351
000024

B

DIE POST



Travailler plus, recevoir moins

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans équivaut à une baisse de rentes de 1 200 francs par an en moyenne.

Un écart de rente injuste

Les femmes touchent déjà un tiers de moins à la retraite que les hommes.

Hausse de l'âge de la retraite pour tout le monde

AVS 21, ce n'est que le début. La retraite à 67 ans pour tout le monde et de nouvelles baisses dans le 2° pilier sont déjà prévues.

Référendum AVS 21
Case postale 528
9430 St. Margarethen

Signez aujourd'hui !